

Une explication et une exhortation pastorale sur la clarification concernant la Dame de tous les Peuples

La dévotion à la Vierge Marie comme Dame et Mère de tous les Peuples est bonne et louable. Elle doit cependant être séparée des messages et des apparitions qui eux, ne sont pas reconnus par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Tel est le point central de la clarification qui a été établie en accord avec la Congrégation à la suite de différents articles concernant cette dévotion, parus dans les temps derniers, à l'intérieur du pays comme à l'étranger.

La clarification présente est le résultat des conversations que j'ai eues avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à la suite d'articles et de questions qui dans les temps derniers ont paru dans la presse.

L'usage de l'image et de la prière – toujours sous la forme qui a été approuvée en 2005 par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi - est autorisé. Des journées de prière peuvent également avoir lieu en l'honneur de Marie comme Dame de tous les Peuples, sans référence cependant aux apparitions ou aux messages.

Il faut éviter ce qui peut être entendu comme une reconnaissance (implicite) des messages et des apparitions, étant donné que la Congrégation a prononcé à ce propos un jugement négatif qui fut approuvé par le Pape Paul VI. Ces faits vont être pour beaucoup une information nouvelle. En 2002, quand M^{gr} Punt prit position sur l'authenticité des apparitions, il n'y avait de connu en effet qu'une notification datant de 1974. Dans les années 80 du vingtième siècle, mon prédécesseur a pensé qu'il serait possible d'autoriser cette dévotion. C'est cela qui, finalement, a été décidé par Mgr Bomers en 1996.

Pour tous ceux qui se sentent liés à la dévotion envers la Dame de tous les Peuples, la bonne nouvelle est dans la clarification qu'a approuvée la Congrégation pour la Doctrine de la Foi selon laquelle est autorisée la dévotion à la Vierge Marie sous ce titre, et elle en reçoit des mots d'estimation.

Pour de nombreux fidèles cependant, ce sera surtout une douleur de savoir que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et le Pape Paul VI ont prononcé un jugement négatif sur les apparitions. Je désire leur dire à tous que je peux comprendre leur déception. Les apparitions et les messages ont inspiré beaucoup de monde. J'espère que ce sera pour eux une consolation que la dévotion à Marie sous ce titre de « Dame de tous les Peuples » continue à se maintenir autant dans la Chapelle à Amsterdam que lors des Journées de Prière auxquelles j'ai moi-même été présent plusieurs fois dans le passé.

Tel est le jugement de l'Église auquel nous devons obéir dans la confiance que le Seigneur guide Son Église et qu'Il ne l'abandonne pas. Mais en aucun cas, cela ne doit porter atteinte à notre amour fervent pour Marie, la Dame et Mère de tous les Peuples.

J'espère du fond du cœur que, dans les meilleurs et les pires moments, nous tous, nous ne serons que fortifiés dans notre amour pour notre Mère du Ciel à qui, du haut de la Croix, le Seigneur nous a confiés : « Femme, voici ton fils ! » (Jn 19,26), voici tes enfants, sous l'abri de ta miséricorde nous nous réfugions...

Haarlem, le 30 décembre 2020

+ Johannes Hendriks
Évêque de Haarlem-Amsterdam

Traduction en français à partir de l'original néerlandais